



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 33424	De <b>M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Budget		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > finances publiques	<b>Tête d'analyse</b> > budget	<b>Analyse</b> > équilibre. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>23/07/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>19/11/2013</b> Date de renouvellement : <b>11/03/2014</b> Date de renouvellement : <b>08/07/2014</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les emprunts de l'État français à l'étranger. Les trois plus grands détenteurs de la dette publique française sont le Japon, les États-unis et le Royaume-uni. Ces États impriment énormément de devises dans le but de bénéficier de taux d'intérêts très bas pour leurs monnaies, ce qui a pour effet de les rendre de plus en plus fictives. Confier la dette de l'État à des pays étrangers n'engage pas seulement l'État mais tous les contribuables français. Vendre sa dette à l'étranger engage autant la France que les Français et menace notre souveraineté nationale. Il lui demande donc s'il ne serait pas dans l'intérêt des Français de mener une politique d'intérêt national en équilibrant les comptes de l'État et ceux des collectivités territoriales.